



La musique militaire au XIX^e siècle

Cette fiche s'appuie sur les collections du musée du Génie

Le musée du Génie a présenté en 2016 une exposition sur les instruments de musique employés par l'Armée « En fanfare ! La musique militaire au 19^{ème} siècle ».

Du tambour d'ordonnance à la fanfare d'harmonie, l'évocation d'un siècle d'évolution des formations musicales militaires.



1 - La musique du champ de bataille

Le 14 mai 1754, par ordre du marquis de Paulmy, ministre de la Guerre, le lieutenant Joseph-Henri de Bombelles rassemble aux Invalides tous les tambours de France et de Navarre afin qu'il leur soit inculqué pour la première fois la même formation pour les sonneries d'ordonnance.

Si la musique a pu accompagner depuis l'antiquité les armées ordonnées, le son du tambour ne prend toute sa place, en France, dans la transmission des ordres et l'organisation des manœuvres que suite aux écrits du maréchal Maurice de Saxe (1696-1750). Le vainqueur de Fontenoy y voit le seul moyen de régler les mouvements de ses troupes. L'organisation de la musique au sein des unités de l'armée est cependant très hétérogène, variant en fonction des armes (la cavalerie, l'infanterie et leurs déclinaisons) et des commandants.

En plaçant tous les tambours sous les ordres d'un même professeur, le tambour-major Jacques Bouroux, Bombelles fait un premier pas vers l'apparition d'une véritable céleustique, soit une codification de la transmission des ordres par des sons, avec l'établissement d'un répertoire.

Ce travail sert de base durant toute la période de la Révolution et du Premier Empire, apogée de l'emploi de la fanfare sur le champ de bataille, et du tambour en particulier. L'instrument plaisait notamment beaucoup à l'Empereur, auquel le comte de Montholon prête ces mots : *Le tambour imite le bruit du canon ; c'est le meilleur de tous les instruments, il ne détonne jamais.*



Clique régimentaire d'après le tableau sur la guerre de Crimée de Félix-Joseph Barrias (1822-1907) – Château de Versailles

Le goût pour les batteries actrices du champ de bataille ne survit cependant pas au retour de la monarchie. En 1831, une nouvelle ordonnance réorganise la musique militaire et met à l'honneur un nouvel instrument, plus propre à se faire entendre dans le fracas démultiplié des armes : le clairon. Inventé en 1822 par Antoine Courtois, cet aérophone se maintient comme moyen de transmission jusqu'à la guerre de 1870 lorsque, à l'image de ce qui pouvait se faire dans la marine, il est remplacé dans cette fonction par le sifflet. Le développement de l'armement, qui impose alors une plus grande

discrétion, met fin à l'emploi des instruments de musique dans l'organisation des manœuvres et amène au développement des nouvelles technologies de télécommunication

2 - Des instruments pour l'Armée

Si l'ordonnance de 1831 impose l'emploi du clairon, le choix des instruments composant les fanfares militaires est laissé à l'appréciation des chefs de musique.

La diversité est alors la règle. Empruntant le plus souvent à l'instrumentarium de la musique d'église, à l'image des serpents ou des ophicléides, les responsables de l'achat des pièces composent eux-mêmes leur ensemble musical en fonction de leurs goûts, fantaisie ou parfois intérêts financiers en entretenant de bons rapports avec les facteurs d'instruments.

Serpent (1^{er} Empire) et serpent Forveille à 9 clés (époque 1823-1848)



Cette disparité de formes se retrouve également dans la qualité et la praticité de ces instruments, suscitant de nombreuses critiques. En 1844, le ministère de la Guerre décide par conséquent de régenter la musique et de la hisser à la hauteur des formations civiles, notamment dans la qualité et l'agencement des instruments au sein des orchestres.

Deux noms s'opposent ainsi sur la solution à adopter, Adolphe Sax, facteur et inventeur d'instruments belge et Michele Enrico Carafa, directeur du Gymnase musical militaire. Le choix se règle lors d'un concours organisé le 22 avril 1845 opposant deux formations constituées à partir des deux modèles. L'engouement pour cet événement, attisé par la presse, suscite les passions en opposant les saxons et les carafons, aficionados des deux concurrents.

Le vainqueur est Adolphe Sax, qui profite de cette faveur pour faire fructifier son commerce jusqu'à devenir sous le Second Empire facteur de la maison militaire de Napoléon III. D'autres sociétés de fabrication d'instruments profitent de l'évolution de la musique militaire pour se développer en recevant le titre de fournisseur de l'armée qu'elles apposent sur leurs instruments. C'est le cas de la maison Couesnon, fondée en 1827, qui va devenir, au tournant du siècle, la première manufacture française d'instruments de musique.

3 - La constitution d'un répertoire

La production musicale à destination des formations militaires existe au moins depuis le règne de Louis XIV lorsque les travaux de Jean-Baptiste Lully et surtout d'André Danican Philidor avec son ouvrage « Partitions de plusieurs marches et batteries de tambour tant françaises qu'étrangères », forment un premier répertoire. L'exécution de celui-ci au sein des troupes est cependant disparate, la bonne tenue des fanfares variant selon les chefs de musique et leurs choix instrumentaux. La musique militaire maintient cependant une certaine qualité grâce à l'apport de musiciens civils, dits gagistes, rémunérés par le colonel commandant le régiment.

Le début du 19^e siècle va donner aux formations musicales de l'armée une structure et une logistique leur permettant d'accéder à une plus grande maîtrise de leur art et susciter un enrichissement considérable de leur répertoire. Cette évolution va de pair avec la fin de l'emploi des gagistes, désormais tous les musiciens sont des militaires. Elle accentue également tout au long du siècle la différence entre les deux types de musique militaires que sont les sonneries ordonnances, jouées par la « clique », et les compositions de la fanfare d'harmonie.

Fanfare d'ordonnance

La musique d'ordonnance, qui transmet les ordres, donne le pas, et rythme la vie du soldat, est à proprement parler la musique militaire en ce sens qu'elle a une véritable fonction martiale. Depuis que Maurice de Saxe a généralisé le pas cadencé (alors fixé à 60 pas par minute), le son du tambour s'est imposé pour maintenir l'organisation de la troupe et améliorer la vitesse d'exécution des ordres. La transmission des airs, malgré les efforts de Bombelles, reste cependant difficile par le manque d'un répertoire fixe et commun.



Tambour dit "de rappel" du 2^e régiment du Génie
Période Restauration – musée du Génie

C'est à David Bühl (1781-1860), instructeur à l'Ecole de trompettes de Versailles, que l'on doit le premier rassemblement des ordonnances de trompettes de toutes les troupes à cheval et les compagnies de voltigeurs sous le Premier Empire. Ce travail est repris par son auteur en 1825 avec l'arrivée du clairon. L'aboutissement de ces efforts de régularisation se trouve dans l'ordonnance du 4 mars 1831, dans laquelle le chef de musique Pierre Melchior arrête un répertoire pour les tambours et le clairon. Ce texte est le point de départ du développement des sonneries d'ordonnances au cours de leur « âge d'or » qu'est la période 1831-1914, dont certains airs sont encore employés aujourd'hui.

Fanfare d'harmonie

Si l'ordonnance sert la bonne tenue de la troupe, l'harmonie sert, sous l'Ancien Régime, l'agrément et le prestige du colonel. La suppression des musiques régimentaires en 1792 par la Convention ne supprime pas cependant la distinction entre ces deux types de fanfare. Ainsi, dès la dissolution prononcée, les musiciens de la Garde Nationale, sous la direction de Bernard Sarrette, créent une Ecole gratuite de musique pour former les militaires le 12 thermidor an III (30 juillet 1795). Cet établissement, qui devient par la suite le Conservatoire national de Paris, marque donc à la fois une ambition qualitative et une différenciation par rapport à la musique d'ordonnance dans le rapport qu'elle entretient avec le monde civil.

En 1836, un Gymnase musical militaire est ouvert pour former les chefs de musique, jusqu'en 1862, date à laquelle ils retournent au conservatoire. La formation de ces soldats leur permet de devenir de bons musiciens mais aussi de bons compositeurs. Le répertoire des musiques militaires s'enrichit ainsi de nouvelles compositions, écrites au sein de l'Armée ou par les auteurs civils, la qualité des formations permettant d'aborder des partitions plus complexes.



Tenue de fifre de la garde impériale
1^{er} Empire

Alors que le répertoire militaire se limite dans la mémoire commune à la céleustique et aux marches, d'autres thèmes musicaux retrouvent du lustre au cours du siècle dans la musique jouée par les fanfares : la musique de cérémonial, la musique de divertissement ou les chansons.